

LE JOURNAL DES FEMMIES

Pilule de 4ème génération : liste, dangers, remboursement

Les pilules de 4ème génération sont les plus récentes. Il y a Jasminelle, Yaz, Yasminelle, Qlaira... Quelles sont leurs indications ? Quel est leur danger ? Sont-elles remboursées ? Quelles différences avec les autres générations ? Liste et conseils avec le Dr Isabelle Héron, gynécologue médicale.



SOMMAIRE

- [Définition](#)
- [Liste](#)
- [Indications](#)
- [Dangers](#)
- [Contre-indications](#)
- [Remboursement](#)

Définition : c'est quoi une pilule de 4ème génération ?

Les pilules de 4ème génération sont les **contraceptifs oestroprogestatifs (COEP)** qui contiennent, entre autres, **un nouveau progestatif : la drospirénone**. "Il y a d'abord eu les

*pilules de 1ère génération, de 2ème, de 3ème puis de 4ème. C'est le **progestatif qui a évolué au cours du temps** pour diminuer le taux d'hormones contenu dans une pilule tout en augmentant l'efficacité et en diminuant les effets secondaires. **Cela n'a aucun rapport avec la caractéristique biochimique du progestatif**", commente le Dr Isabelle Héron, gynécologue médicale et présidente de la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM).*

Quelle est la liste des pilules de 4e génération ?

Voici la liste des pilules de 4ème génération, classées selon le progestatif qu'elles contiennent :

- **CHLORMADINONE ACETATE** : Belara
- **DROSPIRENONE** : Jasmine, Convuline, Drospibel, Jasminelle, Yaz, Belanette, Rimendia
- **DIENOGEST** : Qlaira
- **NOMEGESTROL ACETATE** : Zoely

Quelles sont leurs indications ?

Certaines sont mieux tolérées notamment parce qu'elles entraînent moins de saignements, moins d'acné.

Comme tous les contraceptifs oraux, les pilules de 4ème génération sont des médicaments empêchant les grossesses non désirées et sont prescrits dans ce cadre. D'après la Haute Autorité de Santé, aucun argument ne justifie de préférer les contraceptifs récents (dont font partie Zoely, Jasminelle et Yaz) oraux aux contraceptifs de 2e génération. "*Les pilules de deuxième génération, qui sont prescrites en première intention, ne conviennent pas forcément à toutes les femmes. **Certaines pilules de 4ème génération sont mieux tolérées**, notamment parce qu'elles entraînent **moins de saignements, moins d'acné**. Toutes les contraceptions oestro-progestatives, quelle que soit la génération ou le type de progestatif, **augmentent le risque de thrombose veineuse** (embolie pulmonaire, phlébite), mais avec des niveaux de risque différents. **C'est avec les pilules de deuxième génération que le risque est le plus faible donc on les prescrit en priorité mais si les pilules de 2ème génération ne sont pas bien tolérées, on la remplace par une troisième ou quatrième génération**", indique la gynécologue.*



Pilule de 2ème génération : liste, acné, effets secondaires

Apparues dans les années 1970, les pilules de 2ème génération sont prescrites en première intention. Quels sont leurs avantages ? Leurs contre-indications ? Leurs

effets secondaires ? Sont-elles efficaces contre l'acné ? Les thromboses ? Liste et conseils avec le Dr Isabelle Héron, gynécologue médical.

Quels sont leurs dangers ?

Selon la Haute Autorité de Santé, les pilules de 4ème génération contenant de la drospirénone (progestatif) présentent **un sur-risque thromboembolique par rapport aux contraceptifs oraux de 2e génération**. Les pilules **Yaz et Jasminelle sont donc directement concernées par ce risque accru**, comme les autres contraceptifs oraux de nouvelle génération contenant de la drospirénone (Belanette, Convuline, Drospibel, Jasmine, Rimendia, EE/drospirénone Biogaran et Biogaran Continu). Parmi les effets secondaires fréquemment recensés, citons notamment :

- acné,
- bouffées de chaleur,
- dépression, irritabilité,
- modification de l'appétit
- troubles des règles (diminution ou disparition),
- nausées et maux de tête,
- perte de libido,
- prise de poids,
- sécheresse vaginale,
- tension des seins,
- douleurs abdominales,
- saignements entre les règles.

A qui sont-elles contre-indiquées ?

Elle recommande de ne plus les prescrire en premier recours en raison d'un risque accru de thrombose veineuse par rapport aux pilules de 2e génération.

Pour limiter les risques associés aux pilules contraceptives combinées, l'Académie de médecine préconise de **réduire leur usage chez les femmes de plus de 35-40 ans et chez les femmes présentant des facteurs de risque cardiovasculaire** (obésité -tabac- diabète-dyslipidémie). Elle recommande de ne plus les prescrire en premier recours en raison d'un risque accru de thrombose veineuse par rapport aux pilules de 2e génération. **Les pilules de 2ème génération doivent donc être prescrites en première intention sauf contre-indications bien sûr.** Il est également important de rappeler que la contraception oestroprogestative est la cause la plus fréquente de thrombose veineuse chez les femmes en âge de procréer et que ces thromboses peuvent se compliquer d'embolie pulmonaire, un accident responsable de 10 décès par millions d'utilisatrices de contraception par an. Les médecins prescripteurs doivent donc rechercher les facteurs de risque de thrombose lors d'une première prescription de pilule en interrogeant la patiente sur ses antécédents personnels et familiaux, sur sa consommation de tabac, en surveillant sa tension, en effectuant un bilan lipidique et une glycémie. D'autre part, il est important d'informer les

patientes des risques de thrombose et de leur en expliquer les manifestations ainsi que les complications possibles.

Sont-elles remboursées ?

L'ANSM a décidé de **ne plus rembourser les pilules de 3ème et 4ème génération** depuis mars 2013.

Merci au Dr Isabelle Héron, gynécologue médical et présidente de la Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM).

Julie Giorgetta